



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION du RESPECT des
LOIS et des LIBERTES
LOCALES

Service des Affaires juridiques et
des Elections

Bureau de la Réglementation et
des Elections

E-mail : sylvie.dumont@val-doise.préf.gouv.fr

Récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et/ou courtage de déchets

Le Préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le Code de l'Environnement, notamment le Livre V relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, parties législative et réglementaire,

- **VU** le récépissé n° 08-N/10 délivré le 21 juillet 2010 à l'entreprise adaptée «LOXY» dont le siège social est situé 17 Rue Antoine Balard – Parc d'Activité du Vert-Galant – Saint Ouen l'Aumône – 95041 CERGY-PONTOISE Cedex, pour son activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux,

- **VU** la déclaration de l'entreprise adaptée «LOXY» en date du 9 juin 2015 relative à son activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux,

DELIVRE à l'entreprise adaptée «LOXY» dont le siège social est situé 17 Rue Antoine Balard – Parc d'Activité du Vert-Galant – Saint Ouen l'Aumône – 95041 CERGY-PONTOISE Cedex

RECEPISSE de sa déclaration en date du 9 juin 2015, relative à son activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux,

RECEPISSE N° 06-N/15 délivré le 11 juin 2015 à CERGY,

Ce récépissé annule le récépissé n° 08-N/10 du 21 juillet 2010.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans

POUR COPIE CONFORME



Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau,
Muriel GENEVIEVE ANASTASIE

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Chef de Service

Jacqueline COCHENNEC